

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
AGENCE GENERALE DE  
RECRUTEMENT DE L'ETAT

Ouagadougou, le 25 OCT 2021

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

N° 21-01128 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

-----  
**COMMUNIQUE**

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, **le dimanche 21 novembre 2021**, de concours directs de recrutement sur mesures nouvelles spéciales pour le compte du Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières (MEMC), dans le centre unique de Ouagadougou, conformément au tableau ci-dessous cité dans les conditions de candidature, **session de 2021**.

**A. CONDITIONS DE CANDIDATURE**

Peuvent prendre part à ces concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de quarante (40) ans au plus au 31 décembre 2021, titulaires des diplômes requis ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture des concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Toutefois, les personnes ayant un handicap compatible avec l'emploi sont autorisées à prendre part à ces concours.

**Tableau précisant les concours et les diplômes requis :**

<b>Intitulé des concours</b>	<b>Diplômes requis</b>	<b>Nombre de postes à pourvoir</b>
<b>Ingénieur de Conception en Energie</b>	Diplôme d'Ingénieur de Conception en Energie, Master dans le domaine de l'Energie ou tout autre diplôme reconnu équivalent.	02
<b>Ingénieur d'Application en Energie</b>	Licence dans le domaine de l'Energie, diplôme d'Ingénieur des Travaux en Energie ou de tout autre diplôme reconnu équivalent.	02
<b>Technicien Supérieur en énergie</b>	Brevet de Technicien Supérieur en Energie, du diplôme Universitaire de Technologie en Energie ou de tout autre diplôme reconnu équivalent.	04
<b>Technicien Supérieur en Géologie et Mines</b>	Brevet de Technicien Supérieur en Géologie et/ou en Mines, du diplôme Universitaire de Technologie en Géologie et/ou en Mines ou de tout autre diplôme reconnu équivalent.	08
<b>Total</b>		<b>16</b>

Les personnes déjà intégrées dans la Fonction Publique ne sont pas autorisées à prendre part à ces concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ces concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

## **B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme e-concours d'inscription en ligne sur le site [www.econcours.gov.bf](http://www.econcours.gov.bf) du 27 octobre 2021 à 00h 00mn au 05 novembre 2021 à 23h 59mn.

Les candidats seront déclarés admissibles par ordre de mérite et leur admission ne sera définitive qu'après la validation de leurs dossiers physiques, dans la limite du nombre de postes à pourvoir et sous réserve d'un contrôle approfondi.

Les candidats admissibles sont invités à déposer leurs dossiers physiques comportant les pièces ci-dessous énumérées, au plus tard dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité à la Direction des Ressources Humaines du MEMC.

Le dossier de candidature est composé ainsi qu'il suit :

- une demande manuscrite timbrée à 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale datée et signée du candidat, donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme exigé ou de son attestation légalisée en cours de validité ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'identité Burkinabé (CNIB) ou du passeport en cours de validité.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

## **C- ADMINISTRATION DES EPREUVES**

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la CNIB ou du passeport ayant servi à l'inscription.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ou du passeport ne sont pas acceptées.

Les épreuves des concours se déroulent selon les horaires ci-après :

- 07h 30 à 10h 30 : Épreuve technique.....coef. 3
- 11h 30 à 13h 30 : Culture générale.....coef. 2

Les épreuves écrites sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Les candidats admis sont informés qu'ils sont intégrés dans la fonction publique en qualité de fonctionnaires stagiaires.

L'appel des candidats est fixé à 06h 30mn le jour, de l'administration des épreuves.

Le lieu du déroulement des épreuves écrites sera précisé ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire Général

  
**Souleymane LENGANE**  
*Chevalier de l'Ordre de l'Étalon*

